

Appel à projet artistique

Se mettre au vert

Cahier des charges

Le contexte

Le dispositif des résidences mission

Il s'agit d'un dispositif proposé par la DRAC Ile-de-France qui concerne les territoires ruraux et périurbains.

Dans le cadre d'une « résidence mission », l'artiste doit mettre en place une démarche de co-création artistique avec les habitants par le biais d'un dialogue, avec pour support les particularités environnementales locales. L'artiste peut mettre en avant son propos artistique, mais l'axe de travail doit être la co-construction de gestes artistiques avec les participants. Il doit accompagner le regard sur des points du territoire. Il a une mission d'éducation et d'accompagnement à la démarche artistique.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et les objectifs de la charte

Qu'est-ce qu'un Parc naturel ?

Un PNR est un territoire habité à dominante rurale, au patrimoine naturel et culturel remarquable qui mérite les plus grandes attentions. Valorisant pour la Région Ile-de-France, il accueille naturellement beaucoup de Franciliens et de touristes.

Les communes, les départements, et la Région adhérentes au Parc participent à la rédaction d'une Charte qui présente les grands choix du territoire. Bien entendu, la Charte prévoit les moyens de protéger la flore, la faune, les paysages, les bâtis anciens... Elle prévoit aussi d'orienter le territoire vers un développement durable et économe en énergie.

Mais elle va plus loin, car elle dit comment, par quelles mesures précises, on peut parvenir à un équilibre entre l'environnement et la vie quotidienne. La Charte prévoit aussi de mesurer les efforts réalisés par les collectivités, les entreprises et les habitants.

Comment parvenir à tout cela ?

Les échanges sont primordiaux, l'innovation et l'expérimentation aussi.

Et peut-être le détail qui change tout : l'adhésion volontaire des collectivités, source d'enthousiasme et de créativité.

Pour en savoir plus :

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/revision-charte-pnr.html>

[http://www.parc-naturelsregionaux.](http://www.parc-naturelsregionaux.fr/upload/doc_telechargement/grandes/ARGUMENTAIRE%20%202008%20BAT.pdf)

[fr/upload/doc_telechargement/grandes/ARGUMENTAIRE%20%202008%20BAT.pdf](http://www.parc-naturelsregionaux.fr/upload/doc_telechargement/grandes/ARGUMENTAIRE%20%202008%20BAT.pdf)

Les objectifs culturels de sa charte

La charte est un document qui formule des objectifs que les communes s'engagent à appliquer localement. Elle est rédigée pour 15 ans.

Le patrimoine et la culture constituent un axe à part entière :

Axe 3 : Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale

Deux objectifs sont énoncés :

1) Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels

1- Améliorer la connaissance culturelle du territoire

2- Préserver les patrimoines bâtis et étudier leurs éventuels prolongements contemporains

3- Valoriser les patrimoines naturels, paysagers et culturels par des approches transversales

2) Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante (voir annexe)

1- Accompagner, soutenir et valoriser les activités et les acteurs culturels du territoire

2- Mettre en place une action culturelle spécifique et innovante

> **Expérimenter de nouvelles formes de création en adéquation avec le territoire et les valeurs du Parc :**

« Le Parc invite à approcher les enjeux du territoire à travers le prisme culturel, recherchant à mobiliser les habitants et les rendre parties prenantes du projet. Il met en place des procédures de commande proposant des thématiques de recherche artistique (regards d'artistes sur le paysage, sur le lien social dans le territoire, etc.). Il organise des résidences, qui permettent aux intervenants culturels de s'imprégner du territoire et d'en saisir les enjeux et de les traduire grâce à un regard original et un mode d'expression propre. Il fait l'analyse et diffuse les résultats des démarches les plus innovantes ».

Pour connaître le détail de l'objectif 2 voir pp 114-117 :

http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/fileadmin/media/revisioncharte/documents/Charte_PNR_modif_310810_basse_Def.pdf

Les projets en cours

Fédération des équipements culturels du territoire

Le Parc naturel a réalisé un recensement des acteurs et lieux culturels du territoire qui a abouti à la publication de l'annuaire culturel en décembre 2018.

A cette occasion une cartographie des équipements culturels identifiés a été dressée : 14 lieux présentant un contenu culturel et organisés pour recevoir régulièrement du public égrènt le territoire (voir Annexe).

Afin de les fédérer le Parc a proposé de les rassembler sous la bannière ['Art à demeures](#) :



Le Parc naturel est riche d'espaces culturels ouverts au public, que l'on découvre au détour des chemins : lieux discrets, presque secrets, nichés au coeur des villages, ce sont aussi des demeures d'exception, tant par leurs qualités architecturales que par leurs hôtes célèbres ou encore leur vocation d'ateliers d'une création en train de se faire. Ces maisons d'illustres, musées, espaces de création et de diffusion prennent place dans de simples habitations, dans des lieux patrimoniaux réinvestis, dans des sites de nature étonnants et offrent aux visiteurs un accueil intimiste, permettant de plonger dans l'espace de vie, d'inspiration et de création de personnalités ou dans des espaces dédiés à l'art.

Par ailleurs pour les aider à renforcer leur visibilité, le Parc a souhaité les regrouper autour d'initiatives communes. En 2018, un thème commun a été retenu et a donné lieu au programme "[Cultivons notre jardin](#)". Pour 2020, le réseau a choisi de se mobiliser plus avant autour d'un projet culturel commun.

Neuf lieux sont partants pour cette initiative : le Musée de la Fondation Coubertin, la Maison Devos, le Petit Moulin des Vaux de Cernay, la Maison Ravel, Le Lieu, espace de résidences et de création, la Maison Triolet/Aragon, le Centre d'art La Chapelle de Clairefontaine, la Maison Jean Monnet, la Maison Louis Carré d'Alvar Aalto. Un autre lieu pourrait se mobiliser en plus.

Réalisation d'un inventaire du patrimoine de la villégiature

En partenariat avec le Service Patrimoines et inventaire de la Région Ile-de-France, le Parc naturel mène un inventaire thématique pour révéler les formes du patrimoine de la villégiature à l'échelle du territoire et vérifier ses caractéristiques :

« En 1872, le dictionnaire Littré donnait la définition suivante du mot villégiature, considéré alors comme un néologisme, « de l'italien villegiare, aller à la campagne. Séjour que les personnes aisées font à la campagne pendant la belle saison. » Mais si le terme est récent à la fin du XIXe siècle, la pratique, quant à elle, remonte au XVIIe siècle, voire même auparavant, comme à Vanves où dès le XVIe siècle, se trouvaient des maisons de plaisance.

La villégiature comporte trois aspects : l'intérêt économique, pour consommer les productions de son domaine, lieu d'agrément, pour se reposer et recevoir une compagnie qui vient se divertir et de ce fait procure la considération sociale.

Le chemin de fer, qui n'a pas créé la villégiature, l'a accélérée et démocratisée. La bourgeoisie puis les ouvriers à la fin du siècle, bien avant les congés payés, construisent selon leur fortune, villas, pavillons ou cabanons. » (Roselyne Bussière)

La villégiature est donc la toile de fond de l'histoire des lieux impliqués dans le projet et certains de ses aspects se retrouvent dans les démarches et pratiques des habitants des lieux. Les deux projets se nourriront et s'enrichiront mutuellement.

Les objectifs du projet

1. Fédérer les équipements culturels du territoire du Parc autour d'un projet culturel commun dont le fil rouge est "**Se mettre au vert**".
 - ⇒ **Ce projet doit renforcer leur visibilité et amener les publics locaux et franciliens à s'intéresser à ces sites et au territoire du Parc naturel**
 - ⇒ Créer du lien entre le territoire rural et le territoire urbain. Au final on espère que le public actuel des villes choisira aussi de « se mettre au vert » temporairement au sein du Parc grâce aux propositions qui seront formulées. Ce projet est l'occasion de nouvelles rencontres, d'élargissement des publics locaux et extérieurs
 - ⇒ Créer du lien entre les sites qui sont isolés et difficilement accessibles, une réalité contraignante
2. Traduire la thématique « Se mettre au vert » pour souligner et évoquer d'abord une histoire commune au territoire (un espace attractif) mais pour décliner aussi les spécificités de chacun des lieux partenaires (des portes d'entrée illustrant le propos) : comme un livre qui traite d'un sujet spécifique qu'il déploie en plusieurs chapitres, il s'agira de produire une œuvre/forme commune mais aussi des déclinaisons. **Le but est donc de montrer que, malgré leurs différences, ces lieux racontent la même histoire, une part de l'histoire du territoire qui, en outre, se situe dans cet écrin de nature particulier qu'est le Parc, une occasion de le valoriser.**
3. Décliner le thème « Se mettre au vert » et prendre en compte **plusieurs notions** :
 - × **La notion de retraite**

Eloignement, au sens géographique du terme vers la campagne. Recherche de calme, de repos, rompre avec l'effervescence de la ville, l'urbanité, la modernité, l'industrie, la pollution

*L'éloignement peut se traduire par une volonté d'isolement (ex. Coubertin, La Chapelle). La retraite devient alors prétexte à la concentration, au travail, à la création voire même à la spiritualité, la contemplation ou la méditation

*L'éloignement peut aussi garder une dimension de sociabilité où il est question de recevoir et d'entretenir un réseau social voire de vivre collectivement (ex. Ravel, Louis Carré, Aragon Triolet, Le Lieu)

Cet éloignement est rendu possible et facilité par les infrastructures routières et ferroviaires.
 - × **La notion de retour à la nature**

Retour aux sources, connexion à la nature

Besoin de revenir à un quotidien débarrassé des contraintes et redécouverte d'une simplicité perdue. Retour à un essentiel. Recentrement

Prise de conscience de la beauté de la nature

× **La notion d'inspiration**

Un territoire qui inspire : il convient alors de montrer combien ce territoire de nature peut être un territoire qui inspire

Il devient un lieu de création protéen, enivrant aussi bien poètes, écrivains, humoristes, artistes que religieux...

La nature comme référence, comme sujet, comme esthétique (Petit Moulin)

× **La notion d'immersion**

Le paysage environnant est tout aussi important que la maison elle-même :

- la vue notamment (Ravel, Louis Carré, Devos)
- l'écrin forestier (Ravel), l'écrin de verdure (Maison Aragon Triolet), l'écrin pittoresque (Petit Moulin)
- un espace de dialogue pour montrer des œuvres (Coubertin, Maison Aragon Triolet, Le Lieu, La Chapelle)

La notion de marche, de promenade, d'imprégnation dans la nature est importante (Monnet, Ravel)

Le rapport intérieur/extérieur : la nature est présente à l'intérieur des maisons et les maisons s'ouvrent vers l'extérieur (Louis Carré, Aragon Triolet)

× **La manière d'habiter**

La plupart du temps il s'agit de réinvestir des lieux existants, une seule construction spécifique (Louis Carré)

S'installer au vert permet de trouver sa maison, un ancrage (Elsa Triolet) ; de retrouver son chez soi, des références (Raymond Devos)

Notion de résidence au sens de maison mais aussi au sens d'espace de création et de travail artistique (Le Lieu, Maison Aragon Triolet, La Chapelle)

Mode de vie adapté à une simplicité rurale (jardiner, cultiver...)

Cf aussi certains parallèles avec le mouvement de villégiature

4. Il existe une certaine continuité dans ce besoin de se mettre au vert jusqu'à aujourd'hui même si les manières de le faire ont évolué. **Même si le sujet n'est pas nos préoccupations actuelles mais bien l'histoire de la mise au vert au sein du territoire du Parc, un dialogue peut être noué avec la réalité d'aujourd'hui. Cette actualité du thème fait partie de l'arrière fond pour mobiliser les publics autour du projet.**

Les propositions, l'évocation des lieux du territoire et de leur histoire doivent pouvoir éveiller ce qui fait écho chez nous aujourd'hui : besoin de nature, saturation de la ville, contexte écologique, etc... Ce qui sera l'occasion de rappeler combien il est important de préserver cet écrin territorial de verdure ! qui a attiré hier et qui est toujours considéré comme un « poumon vert »

L'intervention artistique attendue

Toutes les disciplines artistiques, tous les supports sont recevables.

Une création double

La création devra :

- traduire d'une part la thématique commune « Se mettre au vert » et tous ses aspects communs ; l'histoire commune du territoire qu'elle raconte (un territoire globalement attractif)
- trouver d'autre part un ancrage pertinent avec chacun des lieux, dans des déclinaisons spécifiques complémentaires, comme un éclairage particulier à chaque fois en fonction de l'histoire, de l'esprit du lieu et de la personnalité qui l'a habité (des lieux porte d'entrée pour illustrer le propos)

On attend donc une production commune et des formes présentées dans chacun des lieux.

Une création itinérante

Puisque le projet entend créer du lien entre les établissements eux-mêmes, il est essentiel d'envisager une création qui puisse se déplacer, au moins dans sa dimension commune, afin d'en faire profiter l'ensemble des sites partenaires. Elle peut aussi inciter à la circulation entre les sites.

Le volet commun au moins devra pouvoir être présent ou présenté dans chacun des lieux. Son déplacement et son installation devront donc être faciles et légers et assurés par l'équipe artistique.

D'autres dimensions du projet pourront aussi circuler éventuellement : il conviendra de le préciser.

Une création collaborative

Il s'agira d'imaginer des temps de co-création avec les habitants, les gestionnaires des lieux, ou autres personnes impliquées afin que l'œuvre soit participative et nourrie de ces contributions et des connaissances locales.

Une création à vivre

Il serait intéressant par ailleurs que la forme finale propose au visiteur une expérience à vivre, un format « immersif » avec potentiellement une dimension participative pour découvrir l'œuvre

Une création adaptable à l'extérieur

Penser des propositions qui peuvent se déployer dans l'espace naturel et extérieur d'autant plus que beaucoup de lieux n'ont pas d'espaces intérieurs ou couverts disponibles, facilement accessibles, suffisamment grands ou adaptés à recevoir du public.

Garder trace de la création

Une trace matérielle de la démarche devra rester sur le territoire, par des moyens annexes si elle est éphémère (enregistrements, films, photographies, édition etc.). Elle doit être pensée en amont et terminer le processus de création.

L'oeuvre produite devra donc être itinérante, participative, visible, **facilement appropriable et de qualité professionnelle.**

Déroulement

Présence de l'équipe artistique et calendrier

L'équipe artistique sera en résidence un équivalent de 4 mois sur le territoire.

Le projet doit être amorcé avant la fin de l'année 2019 et se terminer au plus tard avant la fin de l'année 2020.

Il paraît raisonnable d'envisager :

- un temps d'imprégnation et de découverte des sites, de la documentation et des informations sur les lieux entre novembre et décembre
- une présentation affinée de la démarche et de la méthode suivie en janvier
- le travail de création et la mobilisation des acteurs locaux et habitants entre janvier et juillet
- et la présentation publique de la création à l'automne (septembre-décembre)

Il s'agira d'élaborer un programme de rendez-vous/présentations étalés sur l'automne afin que le public ait le temps de circuler dans chacun des sites.

Un moment inaugural de l'œuvre est envisagé.

Un temps de conclusion avec tous les partenaires et acteurs locaux mobilisés sera par ailleurs organisé.

En fonction des lieux partenaires d'autres moments officiels pourront être mis en place.

Une présentation publique de la démarche personnelle de l'équipe artistique sera mise en place au départ du projet afin de familiariser les publics locaux à son univers de création et afin d'ancrer sa présence sur le territoire.

L'équipe artistique établira un calendrier précis de sa présence et des activités envisagées, en fonction du projet qu'elle présente.

Personnes mobilisées pour la création

Plusieurs temps seront organisés entre l'équipe artistique, des acteurs locaux impliqués et les administrateurs de sites afin de favoriser l'échange et la collaboration dans la construction du projet. Le but est aussi de favoriser l'ancrage de l'équipe artistique dans le territoire et d'accompagner la familiarisation à son univers.

Les communes et le Parc proposeront des habitants volontaires, des associations relais afin de définir un groupe de personnes avec qui la création sera réalisée collectivement, voire les groupements scolaires et les centres de loisirs.

L'équipe artistique pourra de son côté mobiliser des habitants selon sa propre stratégie : il serait même bénéfique qu'il associe les habitants à la construction du projet afin que, lors de la réalisation concrète, ils soient au rendez-vous.

Lieu de travail

Les sites accueillants, les communes ou le Parc, voire des habitants volontaires mettront à disposition un espace de travail les jours de présence de l'équipe artistique.

Contraintes pratiques

L'équipe artistique devra :

- être indépendante pour la réalisation technique de son travail. Elle pourra s'entourer pour mener à bien son projet d'un régisseur, de techniciens..., le Parc n'ayant pas de personnel technique à mettre à disposition.
- être autonome dans ses déplacements (pas de transports en commun sur place)
- avoir un comportement éco-responsable

Conditions financières

Rémunération de la création

20.000 euros sont réservés pour la création.

Cette somme couvrira le salaire de l'équipe artistique et le défraiement des éventuelles autres personnes (techniciens ou autres) que l'équipe artistique pourra mobiliser pour la réalisation de la création.

Frais matériels de création

Pour la réalisation matérielle de la création un forfait de 8000 euros maximum est réservé.

L'équipe artistique sera remboursée sur présentation d'un état récapitulatif de dépenses et des factures afférentes.

Frais de déplacement et de logement

L'équipe artistique sera remboursée sur présentation d'un état des frais de déplacement et d'hébergement dans une limite de 2000 euros.

Il pourra être recherché avec les partenaires et les communes des solutions d'hébergement.

Communication

Le Parc prendra en charge le volet communication en utilisant ses supports habituels : *Echo du Parc*, site internet, lettre d'information électronique, Facebook, Twitter.

Une participation des sites et communes sera demandée pour relayer le projet.

La conception de supports de communication spécifiques sera envisagée avec l'équipe artistique.

Le plan de communication devra être pensé conjointement.

Comité de pilotage

DRAC Ile-de-France

Delphine Regalasti, Service Développement et action territoriale

Elus du PNR

Véronique Boone, Présidente de la Commission *Patrimoine Culture*

Un suppléant

Equipe technique du PNR

Jacques Bonnisseau, directeur du Parc

Sophie Dransart, Mission *Patrimoine Culture* (Mission Pilote)

Région Ile-de-France

Un représentant de la Région Ile-de-France

D'autres partenaires du territoire à compétence artistique pourront être sollicités.

Sélection

Une première sélection se fera sur dossier

Dossier sera à remettre jusqu'au 30 septembre inclus

Un exemplaire papier devra être envoyé à :

Sophie DRANSART (Se mettre au vert)

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Château de la Madeleine

78 472 Chevreuse Cedex

Le document devra aussi être envoyé par mail à :

delphine.regalasti@culture.gouv.fr et à s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr

Il devra comporter :

- La présentation de la démarche proposée, de la manière la plus précise possible (schéma, croquis ou esquisse acceptés)
- La présentation de l'équipe artistique (compagnie, collectif...) et des éventuelles autres personnes mobilisées (régisseur, technicien...). Le jury appréciera les compétences professionnelles de l'équipe ainsi que des expériences similaires de projet artistique territorial.
- La présentation du calendrier des interventions proposées et de la répartition des déplacements (présence de l'équipe artistique sur le territoire)

La sélection finale se fera après un entretien prévu le 22 octobre (matin)

Un deuxième entretien pourra être organisé le 24 octobre (après-midi) si besoin.

Pour tous renseignements ou précisions, contacter :

Sophie DRANSART

01 30 52 09 09

s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr

ANNEXES

Extraits de la charte du Parc

27

Mettre en place une action culturelle spécifique et innovante

Priorité

Objectifs stratégiques visés		Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels
		Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante
		Favoriser la mixité sociale et la mixité habitat/activités
Fiches liées	25	Valoriser les patrimoines naturels, paysagers et culturels par des approches transversales
	26	Accompagner et valoriser les activités et les acteurs culturels du territoire



Territoire vivant, le Parc doit être attractif et créatif. Son identité se définit aussi par son ambition et des modes d'expression contemporains fédérateurs.
Territoire d'expérimentation, le Parc constitue un laboratoire d'idées, un support pour la création mais aussi pour la sensibilisation du public aux valeurs du projet et aux enjeux du territoire.

Pour y parvenir, il doit s'appuyer sur des intervenants professionnels, sur les institutions départementales et régionales pour monter des projets communs et développer aussi l'échange interparcs.

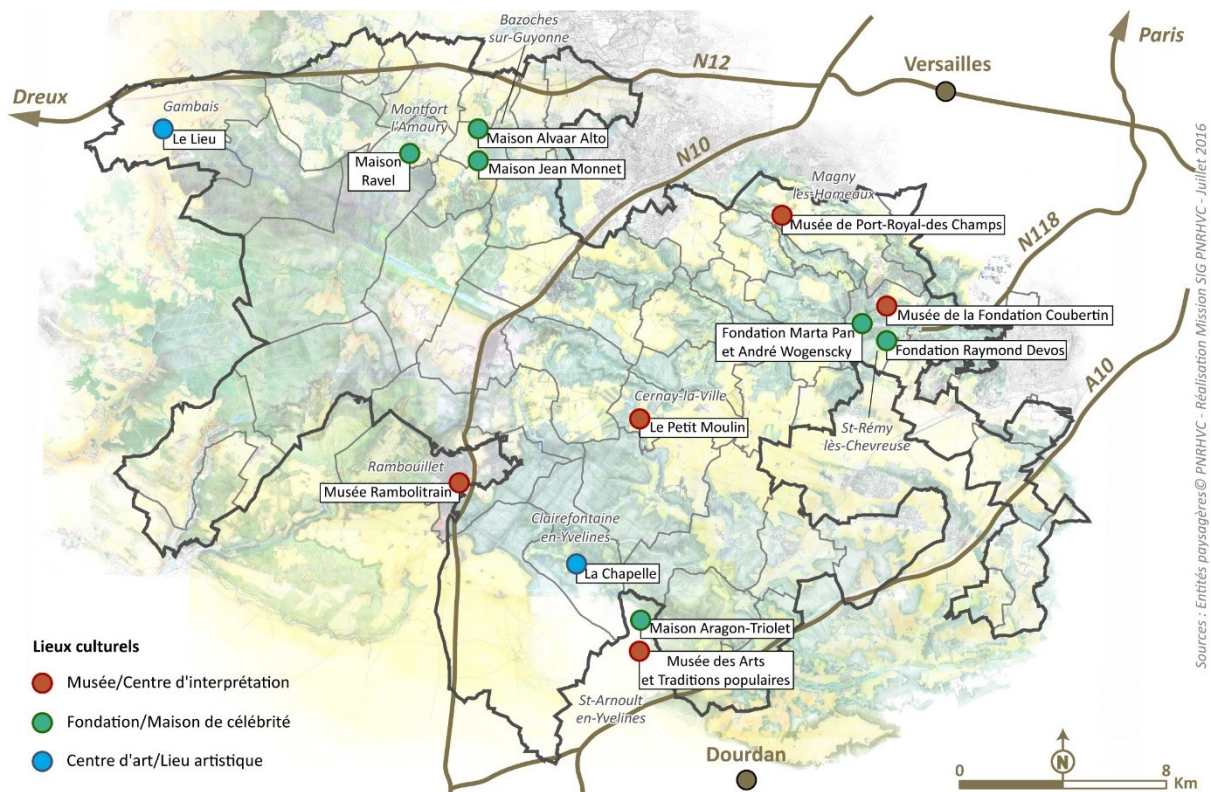
Evaluation	<p>INDICATEURS ET VALEURS VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de forme nouvelle et hors des lieux culturels habituels soutenus/reconnus par une institution culturelle ou artistique publique référente = 1/an minimum <p>AUTRES SUIVIS POSSIBLES</p> <p>Nombre de co-productions réalisées, nombre de projets interterritoriaux montés. Nombre de propriétaires de sites mobilisés. Nombre de projets professionnels réalisés. Nombre de commandes ou d'appels d'offres passés. Nombre de résidences mises en place. Impact qualitatif sur les populations.</p>
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Disposition	27.1	Soutenir les initiatives culturelles et la création artistique autour des patrimoines
Rôle du Syndicat du Parc		<p>Dans des lieux de patrimoine, en partenariat avec les propriétaires, il favorise l'accueil d'événements. Il soutient les projets valorisant les patrimoines - naturels, paysagers ou culturels - ou leur histoire. Il anime le Comité de sélection des projets culturels qui retient les projets les plus pertinents au regard du projet territorial (voir Fiche 26).</p> <p>Il peut impulser des projets par le biais de commandes thématiques. Dans ce cas, il coordonne les actions, mobilise les partenaires et les financements, assure la communication et envisage les déclinaisons pédagogiques.</p>
Engagements des signataires	<p>Etat</p> <p>Région</p> <p>Départements</p> <p>Com. de com. et d'agglo.</p> <p>Communes</p>	<p>Il peut apporter son expertise artistique et favoriser le lien avec des équipements artistiques et culturels, voire avec des compagnies et des artistes professionnels susceptibles de s'inscrire dans les démarches du syndicat du Parc.</p> <p>Elle peut être un relais d'information en conseillant des artistes et compagnies professionnels susceptibles de s'inscrire dans les démarches du syndicat du Parc. Des projets peuvent être montés en commun ou en collaboration avec ses services ou ses organismes associés (Fonds régional d'art contemporain, Festival Ile de France, etc.)</p> <p>Ils peuvent être un relais d'information en conseillant des artistes et compagnies qu'ils soutiennent. Ils peuvent s'investir dans des projets à l'échelle du Parc, montés en partenariat ou impulsés.</p> <p>Elles sont force de proposition et participent aux projets, de leur définition à leur réalisation, et les accueillent. Elles mettent à disposition des lieux, des moyens matériels ou humains, sont des relais en communication et mobilisent notamment leurs habitants et les scolaires.</p>
Autres acteurs		<p>Les artistes, compagnies, acteurs culturels professionnels du Parc ou hors Parc. Des mécènes financiers peuvent être mobilisés.</p>

Disposition 27.2 Expérimenter de nouvelles formes de création en adéquation avec le territoire et les valeurs du Parc							
Rôle du Syndicat du Parc	<p>Il invite à approcher les enjeux du territoire à travers le prisme culturel, recherchant à mobiliser les habitants et les rendre parties prenantes du projet.</p> <p>Il met en place des procédures de commande proposant des thématiques de recherche artistique (regards d'artistes sur le paysage, sur le lien social dans le territoire, etc.).</p> <p>Il organise des résidences, qui permettent aux intervenants culturels de s'imprégner du territoire et d'en saisir les enjeux et de les traduire grâce à un regard original et un mode d'expression propre.</p> <p>Il fait l'analyse et diffuse les résultats des démarches les plus innovantes.</p>						
Engagements des signataires	<table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td rowspan="5">Cf. 27.1</td> </tr> <tr> <td>Région</td> </tr> <tr> <td>Départements</td> </tr> <tr> <td>Com. de com. et d'aggl.</td> </tr> <tr> <td>Communes</td> </tr> </table>	Etat	Cf. 27.1	Région	Départements	Com. de com. et d'aggl.	Communes
Etat	Cf. 27.1						
Région							
Départements							
Com. de com. et d'aggl.							
Communes							
Autres acteurs	<p>Les équipements culturels structurants proches ou plus lointains, financés par l'Etat, les créateurs professionnels engagés dans ce type de démarche. Les acteurs culturels professionnels du Parc et hors Parc sont sollicités.</p> <p>Des mécènes financiers peuvent être recherchés.</p> <p>Des projets avec d'autres PNR peuvent être envisagés.</p> <p>Chercheurs ou organismes comme l'Observatoire des politiques culturelles pour mesurer la dimension innovante des opérations menées et analyser les processus d'appropriation et de diffusion.</p>						

Disposition 27.3 Monter des projets avec les équipements culturels des centres urbains proches et rechercher l'échange avec leurs habitants									
Rôle du Syndicat du Parc	<p>Il collabore avec les équipements culturels proches (scène de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maison de la poésie, Domaine de Chamarande, etc.) pour définir des projets innovants, les monter et articuler des déclinaisons sur le Parc, dans le cadre de partenariats spécifiques et nouveaux (coproduction, cofinancement, commandes communes, etc.).</p> <p>A travers des modes d'expression modernes, il favorise la rencontre entre différents publics (habitants du Parc, des centres urbains proches, publics de passage, jeune public) et le décroisement des pratiques culturelles.</p> <p>A travers ces projets, il favorise les échanges interterritoriaux.</p>								
Engagements des signataires	<table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td>Il peut sensibiliser les établissements et les équipes qu'il finance en vue de partenariats avec le syndicat du Parc.</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td rowspan="2">Ils facilitent, orientent et soutiennent l'élaboration de projets en partenariat. Ils favorisent les collaborations avec leurs propres structures.</td> </tr> <tr> <td>Départements</td> </tr> <tr> <td>Com. de com. et d'aggl.</td> <td rowspan="2">Elles participent aux échanges interterritoriaux, urbains/ruraux, sont parties prenantes des projets élaborés.</td> </tr> <tr> <td>Communes</td> </tr> </table>	Etat	Il peut sensibiliser les établissements et les équipes qu'il finance en vue de partenariats avec le syndicat du Parc.	Région	Ils facilitent, orientent et soutiennent l'élaboration de projets en partenariat. Ils favorisent les collaborations avec leurs propres structures.	Départements	Com. de com. et d'aggl.	Elles participent aux échanges interterritoriaux, urbains/ruraux, sont parties prenantes des projets élaborés.	Communes
Etat	Il peut sensibiliser les établissements et les équipes qu'il finance en vue de partenariats avec le syndicat du Parc.								
Région	Ils facilitent, orientent et soutiennent l'élaboration de projets en partenariat. Ils favorisent les collaborations avec leurs propres structures.								
Départements									
Com. de com. et d'aggl.	Elles participent aux échanges interterritoriaux, urbains/ruraux, sont parties prenantes des projets élaborés.								
Communes									
Autres acteurs	<p>Equipements culturels structurants des centres urbains proches.</p> <p>Les acteurs culturels et les habitants de ces territoires.</p>								

Liste des équipements culturels du Parc



- Maison Ravel (Maison des Illustres) – Montfort-l’Amaury
- Maison Triolet/Aragon (Maison des Illustres) – Saint-Arnoult
- Maison Devos (Maison des Illustres) – Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Maison Jean Monnet (Maison des Illustres – Musée de France) - Bazoches
- Maison Louis Carré d'Alvar Aalto – Bazoches
- Fondation Marta Pan-André Wogenski – Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Musée de la Fondation Coubertin (Musée de France) – Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Musée de Port-Royal-des-Champs (Musée de France) – Magny-les-Hameaux
- Musée rambolitrain - Rambouillet
- Musées des arts et traditions populaires – Saint-Arnoult-en-Yvelines
- Petit Moulin des Vaux de Cernay – Cernay-la-Ville
- Centre d'art La Chapelle de Clairefontaine - Clairefontaine
- Le Lieu, espace de résidences et de création – Gambais

En marron, les lieux mobilisés pour le projet.

Argumentaire « Se mettre au vert »

Un territoire de nature qui attire

Situé dans la banlieue parisienne, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse se révèle être un territoire d'une large richesse naturelle. C'est cette flore et cette faune foisonnante qui attirent grand nombre d'artistes, intellectuels et de *religieux* depuis des siècles et aujourd'hui encore. On recense en effet une multitude de résidences de peintres, écrivains, scientifiques mais aussi d'abbayes, de chapelles et d'églises à travers le Parc. Les séjours sont passagers pour des journées loin de l'ambiance oppressante de la ville, pour la villégiature en résidence secondaire pour les classes les plus aisées, ou bien permanents, entraînant alors l'urbanisation progressive de la grande banlieue francilienne.

Les artistes se sentent attirés par les paysages de nature qui contrastent complètement avec ceux de la ville. Ils s'inspirent des couleurs, des matières, des évolutions saisonnières de la nature du territoire actuel du Parc. De plus, ils disposent de beaucoup d'espace, leur permettant la réalisation d'oeuvres monumentales, comme celles de Marta Pan, dont la fondation se trouve au coeur de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Les Vaux de Cernay sont quant à eux dépeints par plusieurs générations de peintres paysagistes. Leur histoire est aujourd'hui retracée au Petit Moulin des Vaux de Cernay. Le calme paisible du territoire et de sa nature plaît aussi aux intellectuels et aux religieux qui s'y installent, les uns pour se concentrer, étudier et recevoir, les autres pour se retirer du monde et favoriser leur réflexion spirituelle et leur connexion à la nature.

Des infrastructures de transport appuyant l'attractivité du Parc

Ces mobilités vers le territoire de l'actuel Parc, qu'elles soient saisonnières ou ponctuelles sont permises et facilitées par le développement progressif des infrastructures de transport telles que les lignes de chemin de fer ou les routes. En effet, au milieu du 19e siècle on voit la ligne Paris-Sceaux apparaître. Cette ligne de chemin de fer, ancêtre de l'actuelle ligne du RER B, reliait alors la place de Denfert-Rochereau à Paris, à la ville de Sceaux, en passant par des communes comme Arcueil ou Bourg la Reine. Progressivement elle s'étend jusqu'à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, puis Limours-en-Hurepoix, avant de revoir son terminus établi à Saint-Rémy-lès-Chevreuse dans les années 1940. Cette ligne, mais aussi celles de Paris-Chartres et Paris-Granville, furent des vecteurs importants de l'urbanisation progressive de la grande couronne de Paris et du territoire actuel du Parc notamment. Les visiteurs les plus aisés étaient ensuite transportés des gares en diligence ou en calèche à leur point final d'arrivée, les autres marchaient. C'est notamment le cas des peintres paysagistes qui, le plus souvent, descendaient à la gare de Boullay-les-Troux et marchaient jusqu'aux Vaux de Cernay. En plus des gares, apparaissent en parallèle un grand nombre d'auberges qui accueillent les voyageurs et artistes et participent peu à peu à façonner le paysage urbain du présent Parc.

Le développement d'une nouvelle morphologie urbaine

Progressivement, avec l'arrivée des villégiateurs et de nouveaux habitants le tissu urbain du Parc se modifie et le bâti prend une nouvelle forme. On voit se développer une architecture de villégiature, caractérisée par la construction de villas. Habitées ponctuellement par la population bourgeoise au 19e siècle, elles sont reconnaissables par leur composition à trois travées et leur élévation à un étage. Elles sont le plus souvent situées au coeur d'une parcelle, en périphérie des bourgs et se distinguent chacune par un style architectural et des éléments de décors uniques. Ainsi, le tissu urbain devient plus lâche et les villages s'étendent.

Peu à peu, de nouveaux habitants arrivent sur le territoire et l'habitat pavillonnaire se développe. On voit dans un premier temps, dans les années 1920-1930, apparaître des lotissements non concertés qui viennent combler les vides laissés entre les grandes demeures ou bien qui se construisent sur les espaces agricoles ou forestiers. Dans un second temps se sont des modèles de lotissements concertés qui seront adoptés par les villes, s'inspirant notamment des villes nouvelles comme Saint-Quentin-en-Yvelines ou du modèle américain des Levitt town. Les lotissements concertés sont planifiés et sont caractérisés par une architecture très standardisée. C'est le cas par exemple du quartier des Hauts de Chevreuse ou de la résidence du Château du Mesnil-Saint-Denis.

Le Parc est aussi un territoire d'expérimentation architecturale. Des architectes ont conçu des maisons inspirées de la nature, de ses formes, de ses matières, ou encore de sa lumière. La maison de Louis Carré, conçue par l'architecte finlandais Alvar Aalto en 1959, dans la commune de Bazoches-sur-Guyonne, en est une illustration parfaite. L'inclinaison de sa toiture s'inscrit dans la continuité de celle du coteau sur lequel elle est construite, l'intérieur fut conçu pour laisser au maximum la lumière naturelle du soleil l'éclairer et le bois est très présent dans la décoration intérieure de la maison. Ainsi, le Parc est un territoire d'où les architectes puisent leur inspiration mais aussi celui où ils l'expriment à travers leurs constructions et leurs expérimentations, participant activement aux modifications de la morphologie urbaine.